



Observatoire de la biodiversité végétale en ville

Résultats de la 1^{ère} enquête – année 2015

en partenariat avec



Exclusivement consacrée à la biodiversité végétale en milieu urbain, cette première enquête poursuivait les objectifs suivants :

- collecter auprès des villes de France de plus de 10 000 habitants et des EPCI des données qualitatives sur les pratiques de préservation et de développement de la biodiversité végétale en milieu urbain ;
- collecter des données quantitatives élémentaires sur les surfaces urbaines végétalisées (publiques et privées) ;
- restituer et partager les résultats de cette 1^{ère} enquête auprès des partenaires de l'Observatoire, des villes et EPCI ayant participé à l'enquête et de toute partie prenante concernée ;
- effectuer un premier retour d'expérience afin de préparer les étapes ultérieures de mise en place progressive en 2016 et 2017 de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville.

Les résultats de la 1^{ère} enquête de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville ont été apportés grâce à 95 collectivités de taille et situation très diverses.

Nous les prions de bien vouloir trouver ici nos plus vifs remerciements.

Ces résultats confirment l'évolution engagée vers une gestion des espaces verts urbains de plus en plus tournée vers la préservation et le développement de la biodiversité végétale en ville.

Visant à faire le point des pratiques de végétalisation et de sauvegarde de la biodiversité végétale, les résultats ont été regroupés autour de 7 thématiques principales :

1. Que savent les collectivités locales des jardins de particuliers?
2. Que savent les collectivités locales des jardins collectifs?
3. Où en sommes-nous de la gestion phytosanitaire des espaces verts urbains?
4. Quelle gestion des espaces végétalisés?
 - a. Où les communes s'approvisionnent-elles en végétaux?
 - b. Comment envisagent-elles l'évolution de la gamme végétale?
 - c. Ont-elles une politique de valorisation des plantes locales?
 - d. Orientent-elles les choix de gamme végétale chez les particuliers?
5. Quelles sont les pratiques de labellisation des espaces végétalisés et comment évoluent-elles?
6. Quelles sont les politiques et actions en faveur de la biodiversité?
7. Quelle place les documents d'urbanisme des villes accordent-ils aux jardins et espaces verts?

Ces premiers résultats ont vocation à être partagés et discutés par tous les acteurs concernés. Ce travail collaboratif permettra de préparer la 2^{ème} enquête de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville.



Sommaire

Les répondants	4
95 communes et EPCI ont répondu à l'enquête entre mi mai et mi juillet 2015	4
7 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	4
88 communes	4
La population de ces communes et EPCI est de 8 425 148 habitants.	5
Ces 95 communes et EPCI	5
... se répartissent sur 50 départements	5
64% des réponses se concentrent dans 4 régions : Ile de France, Alsace Champagne Ardenne Lorraine, Nord Pas de Calais Picardie, Rhône Alpes Auvergne	6
La moitié des communes répondantes ont 3 ou 4 fleurs au sens du concours national des Villes et Villages Fleuris	7
Inventaire des pratiques	8
Les collectivités et les jardins de particuliers	8
Quasiment aucun répondant n'est en mesure de décompter les jardins de particuliers sur son territoire	8
Un quart des répondants indique avoir une politique à l'égard des jardins de particuliers.....	8
La moitié des répondants mène des actions auprès des particuliers pour favoriser la biodiversité animale et végétale	8
Aucune commune ou presque n'a pris d'arrêté d'interdiction de certaines essences dans les espaces privés	8
... mais un tiers ont engagé des actions concernant certaines essences	8
Les collectivités et les jardins collectifs	9
Près de 9 communes sur 10 déclarent compter des jardins collectifs, qui sont des jardins familiaux, des jardins partagés ou des jardins pédagogiques	9
La moitié des communes peuvent quantifier la surface et le nombre de parcelles de jardins collectifs.....	9
La gestion phytosanitaire des espaces publics	9
4 répondants sur 5 ont réduit fortement l'utilisation des produits phytosanitaires et un peu moins d'1 sur 5 déclare mettre en œuvre le zéro phyto sur tous ses espaces, terrains de sport compris	9
Gestion des espaces végétalisés communaux	9
Pour quasiment tous les répondants la diversité des espaces végétalisés publics s'exprime dans les espaces naturels comme dans les espaces plantés	10
La moitié des répondants fait appel à des professionnels externes pour la gestion et l'entretien des espaces végétalisés communaux quand l'autre moitié internalise l'activité	10
Près de 2 répondants sur 3 choisissent leurs espèces végétales pour leur résistance aux maladies et près d'1 sur 2 pour leur fonction pollinisatrice et mellifère !	10
Près des deux tiers des répondants s'approvisionne en végétaux localement et régionalement .	10
Et l'évolution annoncée de la gamme végétale fait plus de place encore au local et au régional .	10
Près de 6 répondants sur 10 ont défini une politique de valorisation des plantes locales	13
Un tiers des répondants cherche à orienter les choix de gamme végétale des habitants de leur commune.....	15



Les services espaces verts des villes deviennent des précurseurs, des prescripteurs	15
Labellisation des espaces végétalisés : pratiques et évolution	16
Des espaces labellisés existent sur le territoire de 40% des répondants, ce qui matérialise la poussée des préoccupations environnementales dans la gestion des espaces végétalisés.	16
Les « refuges LPO » et le label Ecojardin représentent 60% des espaces labellisés	16
Dans près de la moitié des collectivités déclarant des espaces labellisés, les surfaces de ces derniers sont en hausse	17
Un quart des communes déclarent avoir fixé un objectif en ce sens	17
Dans le proche avenir le label Ecojardin, suivi du label EVE, sont considérés comme susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la biodiversité végétale de la commune	17
Politiques et actions en faveur de la biodiversité végétale	18
4 communes sur 5 indiquent que des opérations nouvelles en matière de végétalisation sont conduites sur leur territoire !.....	18
Il s'agit d'abord de création de nouveaux parcs et jardins et de végétalisation de parkings	18
3 communes sur 10 déclarent avoir adopté en conseil municipal une délibération sur la politique en matière de biodiversité végétale	18
Près de 40% des communes se sont engagées dans une démarche de potagers ou vergers conservatoires	18
La quasi-totalité des communes a mis en place des actions en faveur des insectes	19
Ces actions sont d'abord des hôtels à insectes, des prairies et jachères fleuries ou des ruches en milieu urbain	19
59% des communes ont engagé une démarche de connaissance de leur biodiversité végétale .	19
28% déclarent avoir réalisé un inventaire de cette biodiversité végétale, consultable auprès des services de la commune.....	19
Près de 4 communes sur 5 communiquent avec leurs habitants en matière de biodiversité végétale	19
... prioritairement par le canal du journal de la commune	19
La place des jardins et espaces verts dans les documents d'urbanisme des villes	20
Plus d'un quart des répondants affecte un zonage spécifique aux jardins dans ses documents d'urbanisme.....	20
Le coefficient de biotope par surface apparaît dans les documents d'urbanisme de plus d'1 répondant sur 10 !	21
Quelques chiffres à propos des espaces végétalisés.....	21
Pour 68% des répondants la surface de parcs, squares et jardins a augmenté ces 10 dernières années.....	21
Dans le même temps la surface de bois et forêt est restée stable pour la moitié des communes	21
64% des répondants sont en mesure de quantifier la surface d'espaces végétalisés publics	22
58% des répondants connaissent le nombre d'arbres communaux, mais 100% des répondants ne disposent pas des données pour compter le nombre d'arbres privés	22
Presque toutes les communes comptent plus de 20 essences d'arbres différentes	22
54% des répondants comptent des « Arbres remarquables » sur leur territoire.....	22



Les répondants

95 communes et EPCI ont répondu à l'enquête entre mi mai et mi juillet 2015

7 Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

1. Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
2. Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest
3. Communauté d'Agglomération Hénin Carvin
4. Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne
5. Communauté de Communes de Thann-Cernay
6. Métropole de Lyon
7. Métropole Rouen Normandie

88 communes

1. Annecy	2. Arles
3. Asnières	4. Auch
5. Audincourt	6. Avranches
7. Balma	8. Beaucaire
9. Beauvais	10. Bonneuil Sur Marne
11. Bourg en Bresse	12. Bretigny sur Orge
13. Brive la Gaillarde	14. Calais
15. Chateaubriant	16. Château-Gontier
17. Chatellerault	18. Cherbourg-Octeville
19. Choisy-le-Roi	20. Claye-Souilly
21. Colmar	22. Colombes
23. Denain	24. Dijon
25. Douai	26. Enghien-les-Bains
27. Epernay	28. Fougères
29. Frejus	30. Genas
31. Gien	32. Guebwiller
33. Guyancourt	34. Haguenau
35. Juvisy sur Orge	36. La Teste de Buch
37. Lamballe	38. Lannion
39. Lens	40. Libourne
41. Lille	42. Lourdes
43. Lyon (Ville)	44. Mâcon
45. Malakoff	46. Metz
47. Meudon	48. Mont Saint Aignan
49. Montauban	50. Montfermeil
51. Montigny lès Cormeilles	52. Montmorency
53. Montpellier	54. Montreuil
55. Nancy	56. Narbonne
57. Neuilly-Plaisance	58. Obernai
59. Paris	60. Pont Saint Esprit
61. Port de bouc	62. Puteaux
63. Quimper	64. Rillieux la Pape
65. Ris Orangis	66. Royan
67. Saint Germain-En-Laye	68. Saint Hilaire de Riez



69. Saint-Ouen l'Aumône	70. Sallanches
71. Sanary-sur-mer	72. Saumur
73. Seclin	74. Sevrans
75. Six Fours Les Plages	76. Talant
77. Toul	78. Toulouse
79. Valence	80. Vandoeuvre les Nancy
81. Vannes	82. Vichy
83. Villeneuve-la-garenne	84. Vire
85. Vitry sur Seine	86. Voisins le Bretonneux
87. Voreppe	88. Wimereux

La population de ces communes et EPCI est de **8 425 148 habitants**.

Ce total tient compte des doubles comptages Denain / CA Porte du Hainaut, Meudon / CA GPSO et Lyon / Métropole.

Typologie de la taille des 88 communes ayant répondu :

- 9 de plus de 100 000 habitants
- 14 entre 50 000 et 100 000 habitants
- 35 entre 20 000 et 50 000 habitants
- 28 entre 10 000 et 20 000 habitants
- 2 de moins de 10 000 habitants

Typologie de la taille des 7 EPCI ayant répondu :

- 5 de plus de 100 000 habitants
- 1 entre 50 000 et 100 000 habitants
- 1 entre 20 000 et 50 000 habitants

Repères

La France compte environ 900 communes de plus de 10 000 habitants.

Le nombre de communes (88) ayant répondu à notre 1^{ère} enquête correspond à un peu moins de 10% du total des communes de plus de 10 000 habitants.

Un français(e) sur deux vit dans une commune de plus 10 000 habitants. La France comptait 66,3 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2015 selon l'INSEE. Avec les 8,4 millions d'habitants des communes répondantes (dont Paris) les résultats de l'enquête concernent directement 25%, le quart, des français vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants.

Ces 95 communes et EPCI ...

... se répartissent sur 50 départements

Dépt	Nombre réponses	Dépt	Nombre réponses
1	1	56	1
3	1	57	1
11	1	59 Nord	5
13	2	60	1
14	1	62 Pas de Calais	4



17	1	65	1
19	1	67	2
21	2	68	3
22	2	69	4
25	1	71	1
26	1	74	2
29	1	75	1
30	2	76	2
31	2	77	1
32	1	78	3
33	2	82	1
34	1	83	3
35	1	85	1
38	1	86	1
44	1	91	4
45	1	92 Hauts de Seine	7
49	1	93	4
50	2	94	3
51	1	95	4
53	1		
54	3		

64% des réponses se concentrent dans 4 régions : Ile de France, Alsace Champagne Ardenne Lorraine, Nord Pas de Calais Picardie, Rhône Alpes Auvergne

Répartition par (nouvelles) régions :

Région	Nombre réponses
Alsace Champagne Ardenne Lorraine	10
Aquitaine Limousin Poitou Charentes	5
Bourgogne Franche Comté	4
Bretagne	5
Centre Val de Loire	2
Ile de France	27
Languedoc Roussillon Midi Pyrénées	8
Nord Pas de Calais Picardie	10
Normandie	5
PACA	7
Pays de la Loire	3
Rhone Alpes Auvergne	9



La moitié des communes répondantes ont 3 ou 4 fleurs au sens du concours national des Villes et Villages Fleuris

**19% des communes ayant répondu ont 4 fleurs
et 34% ont 3 fleurs**

16% des communes ayant répondu ont 2 fleurs et **7%** 1 fleur.

Le total des participants – lauréats représente donc 76% des réponses, c'est-à-dire que 76% des répondants ont au moins 1 fleur au sens du Concours national VVF.

2% des répondants déclarent avoir participé au concours pour la 1^{ère} fois en 2015.

9% déclarent ne pas participer au concours.

Et 2% déclarent s'être retirés du concours.

Enfin 11% n'ont pas répondu à la question concernant le concours VVF.



Inventaire des pratiques

(sauf mention contraire les % sont calculés sur les 95 réponses).

Les collectivités et les jardins de particuliers

Quasiment aucun répondant n'est en mesure de décompter les jardins de particuliers sur son territoire

Combien de jardins de particuliers décomptez-vous dans votre commune ?

- Pas de réponse : 62%
- NSP / données indisponibles / pas en mesure de répondre : 33%
- Réponse chiffrée (évaluation) : 5%

Un quart des répondants indique avoir une politique à l'égard des jardins de particuliers

Avez-vous une politique à l'égard des jardins de particuliers ?

- Oui 25%
- Non 75%

Il s'agit notamment d'actions visant à préserver leur surface (pour 40% des réponses « oui »)

La moitié des répondants mène des actions auprès des particuliers pour favoriser la biodiversité animale et végétale

Des actions sont elles menées auprès des particuliers pour favoriser la biodiversité animale et végétale ?

- Oui : 56%
- Non : 44%

Si oui, lesquelles ?

- Aménagements pour favoriser les auxiliaires : 33%
- Choix des végétaux cultivés : 33%
- Préconisation de variétés locales : 33%

Aucune commune ou presque n'a pris d'arrêté d'interdiction de certaines essences dans les espaces privés ...

La commune a-t-elle pris des mesures (arrêté) pour interdire dans les espaces privés certaines essences ?

- Oui 2%
- Non 98%

... mais un tiers ont engagé des actions concernant certaines essences

Si oui, merci de préciser :

- Plantes dites « invasives » : 46%
- Conifères de haie : 33%
- Essences sensibles à des parasites : 21%



Bien que seulement deux collectivités aient répondu « oui » à la question 21, trente deux ont néanmoins indiqué une ou plusieurs mesures prises. Ce qui signifie certainement que celles-ci n'ont pas été mises en œuvre à la suite d'un arrêté municipal mais ont probablement relevé d'actions d'information.

Les collectivités et les jardins collectifs

Près de 9 communes sur 10 déclarent compter des jardins collectifs, qui sont des jardins familiaux, des jardins partagés ou des jardins pédagogiques

Si votre commune compte des **jardins collectifs**, merci de préciser de quel type (plusieurs réponses possibles) :

Jardins familiaux : 75%

Jardins partagés : 72%

Jardins pédagogiques : 66%

Jardins thérapeutiques : 29%

Jardins d'insertion : 25%

... des **83 collectivités (sur 95) ayant indiqué compter des jardins collectifs**

La moitié des communes peuvent quantifier la surface et le nombre de parcelles de jardins collectifs

Savez-vous quelle est la surface occupée par des jardins collectifs sur le territoire de votre commune et combien de parcelles comptent-ils et enfin combien de personnes ont accès à ces jardins ?

Réponse chiffrée (évaluation) : 54%

NSP / données indisponibles / pas en mesure de répondre : 9%

Pas de réponse : 37%

Une partie des jardins collectifs relève de bailleurs sociaux ou de la SNCF, ce qui explique que les communes ne puissent pas quantifier précisément l'ensemble des jardins collectifs présents sur leur territoire.

La gestion phytosanitaire des espaces publics

4 répondants sur 5 ont réduit fortement l'utilisation des produits phytosanitaires et un peu moins d'1 sur 5 déclare mettre en œuvre le zéro phyto sur tous ses espaces, terrains de sport compris

Pour sa gestion phytosanitaire ...

ma commune utilise uniquement des produits autorisés en Agriculture Biologique : **6%**

ma commune utilise les produits phytosanitaires de manière raisonnée et a réduit fortement leur utilisation : 78%

ma commune utilise les produits phytosanitaires de manière « conventionnelle » et n'a pas encore cherché à les réduire : **0%**

ma commune a mis en œuvre le zéro phyto sur tous ses espaces, y compris les cimetières et les terrains de sport : **16%**

Gestion des espaces végétalisés communaux



Cette rubrique fait le point sur les questions suivantes :

- Où les communes s'approvisionnent-elles en végétaux ?
- Comment envisagent-elles l'évolution de la gamme végétale ?
- Ont-elles une politique de valorisation des plantes locales ?
- Orientent-elles les choix de gamme végétale chez les particuliers ?

Pour quasiment tous les répondants la diversité des espaces végétalisés publics s'exprime dans les espaces naturels comme dans les espaces plantés

Selon vous, la diversité végétale s'exprime t elle

- dans les espaces naturels (espaces boisés, prairies, zones humides) : **2%**
- dans les espaces plantés (parcs, squares et jardins) : **1%**
- les deux : 97%**

La moitié des répondants fait appel à des professionnels externes pour la gestion et l'entretien des espaces végétalisés communaux quand l'autre moitié internalise l'activité

Pour la gestion et l'entretien des espaces végétalisés communaux :

- Nous faisons appel à des professionnels du végétal **47%**
- Nous internalisons toute cette activité 53%**

Près de 2 répondants sur 3 choisissent leurs espèces végétales pour leur résistance aux maladies et près d'1 sur 2 pour leur fonction pollinisatrice et mellifère !

Choisissez-vous vos espèces végétales pour des raisons ... :

- ... esthétiques : 79
- ... environnementales : 61
- ... de **résistance aux maladies : 57**
- ... de résistance à la sécheresse : 56
- ... pour **leur fonction pollinisatrice et mellifère : 47**

Près des deux tiers des répondants s'approvisionne en végétaux localement et régionalement

Quelle est l'origine principale de votre approvisionnement en végétaux ?

- **locale/régionale : 63%**
- nationale : **32%**
- Europe (hors France) : **5%**
- internationale (hors d'Europe) : **0%**

Et l'évolution annoncée de la gamme végétale fait plus de place encore au local et au régional

Comment envisagez vous l'évolution de la gamme végétale : tendances / objectifs / politique d'approvisionnements ?

Pour les collectivités ayant répondu origine « Europe » :

- Diversification de la gamme végétale adaptée aux conditions climatiques, aux situations urbaines et à une gestion moins coûteuse. Objectifs esthétiques et économiques. Politique d'approvisionnement local si possible dans la mesure où le code des marchés publics est un



frein à ce type de politique; et dans la mesure où 85% des végétaux vendus en France sont d'une origine étrangère (Chiffre FNPHP 2014.)

- Evolution vers des plantes d'origine locale, pour améliorer l'adaptation des plantes, préserver la biodiversité, réduire les déplacements
- Plus de local
- Aller vers local:40% national : 50% Europe: 10%

Pour les collectivités ayant répondu origine « Nationale » :

- Favoriser un approvisionnement local et des essences locales.
- Réintroduction de plantes indigènes, résistantes aux maladies et achat à des producteurs locaux.
- L'achat de végétaux doit se focaliser sur des productions locales, de collections
- Nous allons développer des plantations le plus indigènes possible, nous prévoyons aussi de planter des essences fruitières anciennes et les plus locales possibles
- Privilégier le plus souvent possible les essences locales tout en s'autorisant l'introduction de nouvelles variétés pour offrir une palette végétale importante au public. Approvisionnement par marchés publics en priorité.
- Réduire les coûts de transports, végétaux adaptés à notre climat, plantes vivaces, suppression des annuelles et bisannuelles
- Recherche de méthodes respectueuses de l'environnement. Choix de pépinières régionales ou nationales.
- Choix d'espèces vivaces adaptées aux conditions locales avec approvisionnement dans le local lorsque cela est possible. il est toujours recherché des producteurs proches du territoire (approvisionnement dans les régions voisines).
- La tendance est à la plantation d'espèces locales et à la généralisation de plantations de vivaces dans les massifs.
- Trouver des filières de semences d'origine locale
Développer les plantes favorables aux pollinisateurs
Étendre la gamme d'arbustes à fleurs
- Diversification des espèces végétales et augmentation de la part de vivaces et d'arbustes
- Développement de plantes couvre-sols, arbustes, vivaces
- Diminution de plantes annuelles
- Approvisionnement local au maximum pour tous les entrants
- Approvisionnement en espèces indigènes locales si disponible. L'utilisation des végétaux d'origine locale est expérimentale en fonction des projets. non systématique la logique des marchés publics ne permet pas d'exiger certaines productions plutôt que d'autres.
- "Pour les végétaux pérennes, la gamme végétale utilisée s'inscrit dans notre démarche de gestion différenciée, avec une gradation, des végétaux horticoles et exotiques dans les espaces verts de classe 1 ('prestige horticole') et 2 ('accompagnement'), aux plantes indigènes des zones de classe 3 ('naturelles') et 4 ('sauvages'). L'évolution actuelle tend vers une forte baisse des espaces verts de classe 2 au profit de ceux de classe 3 et 4, donc plus de végétaux indigènes.

Concernant la politique d'approvisionnement, elle est dépendante des appels d'offres, et la différenciation 'origine nationale'/'Europe' est à mettre en balance avec le positionnement géographique de Metz: les Pays-Bas, l'Allemagne ou la Belgique sont ainsi plus proche que la vallée de la Loire. Toutefois, un lot du marché de fourniture de végétaux inclue une clause d'approvisionnement local, en lien avec la filière 'patrimoine horticole lorrain', mais les quantités commandées restent symboliques.

Enfin, concernant les plantes annuelles et bisannuelles utilisées pour le fleurissement saisonnier, la gamme est très régulièrement renouvelée de manière à suivre les tendances."

- Nous demandons le bilan carbone de nos prestataires. Nous nous dirigeons au maximum vers des approvisionnements au plus proche de notre territoire.
- Gamme végétale diversifiée, tendance locale + champêtre
- Diversification des espèces. Adaptabilité au climat. Avec la contrainte de travailler à coût constant.
- Végétaux durables et locaux/biodiversité et nature en ville/favoriser la production locale (production interne)



- Plantes paysagères, horticoles ou endémiques acclimatées + certaines plantes qui supportent la chaleur en raison de l'apport hydrique intégré + plantes qui correspondent à notre climat + aménagements qui s'orientent vers le naturel, le rural et le spontané.
- "Adaptation au climat
Pérennisation du fleurissement
Plantes locales"
- Essences locales
- Végétaux indigènes, aires de productions si possible proches / maintien d'une gamme exotique en certains points (jardins d'accueil de la gare, quartier thermal , centre piéton)
- Massifs incluant tous type de végétaux résistants aux contraintes biologiques et climatiques, arbustes, arbres, plantes vivaces, bulbes vivaces, auxquelles s'ajoutent quelques estivales ou bisannuelles, le tout avec un maximum d'effet et un minimum d'entretien.

Pour les collectivités ayant répondu origine « Locale / Régionale » :

- Vers une gamme plus locale, moins exogène, en lien aussi avec le réchauffement climatique
- Orientation vers des choix de végétaux de type méditerranéens dont les caractéristiques sont en lien avec les objectifs d'économie d'eau d'arrosage (adaptation à la sécheresse) et d'intégration dans le paysage et la culture locale
- Notre tendance va être de rajeunir notre patrimoine arboré avec des espèces plus diversifiées et aussi l'utilisation de plantes autochtones.
- Augmentation du nombre d'espaces végétaux en privilégiant des plantes adaptées au climat méditerranéen et résistantes à la sécheresse afin de faire des économies d'eau
- L'objectif est de tenir compte de l'environnement suivant les sites (plus d'espèces horticoles dans les zones naturelles...)
- Plus résistance à la sécheresse, espèces plus indigènes
- Approvisionnement majoritairement locale, régionale (60 %), offre nationale (30%) et Europe (10%)
- Favoriser du 100% local
- Nécessité de s'adapter aux modifications climatiques. Approvisionnement local si les producteurs se sont eux-mêmes adaptés
- Favoriser la flore locale,
- Nous envisageons d'avoir une gamme végétale plus diversifiée mais avec un maximum d'espèces indigènes approvisionnées par le tissu des pépinières régionales
- Adaptation de la palette végétale a la région réduction des quantités afin de favoriser une ambiance plus qu'un fleurissement pur consommateur d'eau et d'entretien
- Nous allons aller sur la partie fleurissement, vers plus de plantes pérennes (vivaces, graminées...) au détriment des annuelles, bisannuelles. Sur l'approvisionnement nous lançons notre propre production où nous nous approvisionnons localement. Pour la partie Arbres et arbustes, nous privilégions résistante aux contraintes urbaines, les essences locales via des approvisionnements locaux également
- Avoir des espèces végétales mieux adaptées aux conditions de la région, et résistante aux maladies pour éviter tout traitement
- Développement des vivaces et des espèces végétales locales
- Augmentation des plantes vivaces afin de réduire l'entretien, gestion de ressources en eau et diversité de la palette végétale.
- Traçabilité et labellisation garantissant la provenance génétique des végétaux indigènes. Recours systématique à des végétaux indigènes voir à des végétaux réputés mellifères. Exclusion des espèces invasives
- L'évolution ira vers des plantes vivaces et des graminées demandant très peu d'entretien et résistant à la sécheresse, donc économe en eau
- Mise en place et recherche de végétaux moins gourmands en eau, plus résistants aux conditions climatiques extrêmes (l'évolution du climat en Rhône-Alpes laisse présager des hivers très froids et des étés très chauds), résistants aux maladies, dans la mesure du possible indigènes (si compatible avec les points précédents) pour renforcer la biodiversité locale, et produits par des producteurs régionaux.
- Favoriser les espèces locales adaptées aux espèces animales locales, aux sols et au climat



- Naturalisation des espaces : utilisation des fleurs locales pour réaliser le fleurissement, y compris en milieu urbain
- Réduction de la gamme variétale en mettant en avant l'utilisation plus importante de gammes locales
- Essences résistantes, utilisation de vivaces en fleurissement
- Diversification plus importante surtout en vivaces, montrer aux habitants qu'il existe une palette variétale très large
- Plantes indigènes résistantes provenance locale en circuits courts
- Capacité de résistance au stress hydrique
- A la recherche de nouvelles variétés, La ville de Nancy est en partenariat avec des pépiniéristes et horticulteurs internationaux. Le Jardin Dominique Alexandre Godron sert de lieu d'expérimentation. Cela permet de savoir si une plante est adaptée ou non au climat local. Pour l'approvisionnement, il faut noter qu'un mémoire environnemental doit être mis à disposition par les fournisseurs.
- Plantes indigènes
- Favoriser les végétaux endémiques et locaux
- La ville de Paris possède son propre site de production basé dans un département limitrophe
- nous avons pour objectif de planter uniquement des vivaces que l'on produit et divise dans notre serre
- Nous travaillons avec des pépinières locales
- Nous diminuons la production de plante annuelles et de plantes bisannuelles pour produire plus de plantes vivaces
- Végétal nécessitant peu d'entretien, pouvant supporter des températures ou très basses ou très élevées.
- Plantes vivaces et arbustes à développement moyen
- Continuer l'approvisionnement en végétaux méditerranéens (résistants à la sécheresse) en choisissant majoritairement des essences à fleurs.
- Ville engagée au sein de l'EPCI dans un programme de végétaux locaux cultivés en pépinière.
- Nous privilégions les espèces vivaces, adaptées au terroir, afin de limiter l'arrosage et les produits phytosanitaires.
- Engagé dans la mise en place de la gestion différenciée au sein de notre collectivité, nous privilégions l'utilisation des plantes endémiques et aménageons nos espaces en fonction de l'identité paysagère et du terroir auquel nous appartenons.
- Développement des espèces endémiques notamment dans les espaces à caractère semi-naturels; diversification végétale du patrimoine arboré; renforcement des vivaces/ objectif de réduction de la consommation d'eau et poursuite de la politique 0-pesticides
- Préservation des espaces naturels
- Choix de végétaux indigènes et rustiques, de provenance régionale.
- Baisse du fleurissement annuel, mixité arbustes/Vivaces, Prairies naturelles (fauche tardive) et gazons fleuris annuels (semis annuel de printemps ou d'automne)

Près de 6 répondants sur 10 ont défini une politique de valorisation des plantes locales

Avez-vous défini une politique de valorisation des plantes locales, indigènes ?

- Oui : 58%**
 Non : 42%

Si oui quelle est-elle ?

- Choix de végétaux indigènes (Tamaris galica pour la Camargue, Pin d'Alep pour la Provence)
- Valorisation des plantes qui poussent spontanément au pied des arbres
- Une gestion différenciée a été mise en place depuis des années et des inventaires floristiques et faunistiques sont réalisés afin de mieux connaître la biodiversité indigène.
- Plantes locales : oliviers, platanes, pins parasols, pins d'Alep (indigènes, très présentes dans la région), cyprès florentins et cyprès de Provence, micocouliers, atriplex



- Favoriser la végétation spontanée, la mutation des zones de tontes vers des prairies soit fauchées ou pâturées par ovins ou bovins. Préservation des végétations spontanées remarquables ou et protégées (exemple orchidées)
- "Dans le cadre de la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts urbains sont traités de manière champêtre permettant de pérenniser ou de développer les plantes locales.
- De même lors du choix des arbres et arbustes, nous nous orientons sur des végétaux adaptés au biotope."
- Nouvellement arrivé à xxx, tout n'est pas encore écrit, mais je compte mettre en place une trame verte et bleue qui accueillera toute une flore locale.
- Création de haies bocagères sur talus; suppression des espèces horticoles dans les espaces naturels communaux.
- Intégration de plantes locales dans les espaces verts. De plus, les plans d'aménagements forestiers mis en œuvre dans les 4 massifs forestiers communaux orientent les choix des essences vers des plantes indigènes et limitent voire interdisent les plantations d'essences non autochtones.
- La valorisation des plantes locales et indigènes est une exigence des plans de gestion des trois espaces verts éco-labellisés de la commune.
- Opération 'Plantons le décor' particulier - 'Plantons dans nos communes' à l'échelle du territoire et au niveau des projets communaux.
- Lorsque cela est possible, lors de plantations pérennes par exemple, des plantes locales sont favorisées.
- Par l'implantation de prairies fleuries avec semence locale et l'organisation d'une commande groupée d'arbustes locaux à destination des habitants du territoire
- "Développement de prairies urbaines en favorisant les essences locales et mellifères Actions de sensibilisation auprès des publics, thématique présentée au sein du Jardin botanique "
- Inventaire floristique mis an valeur par des actions de communication, inventaire de la flore des vieux murs.
- Inventaire des zones humides et des talus dans un but de conservation et de restauration
- Privilégier la plantation d'espèces indigènes lors de la création de massifs de fleurissement durable
- Toutes les zones naturelles sont gérées avec des plantations d'essence locale.
- De 50 % à 100% d'espèces indigènes, exigence d'une origine biogéographique locale (Nord Pas-de-Calais/Belgique) dans notre marché de fourniture horticole lot semences indigènes et lot arbustes et arbres indigènes. Mêmes exigences auprès des entreprises créant pour la Ville.
- En cours de structuration. Nous travaillons depuis plusieurs années avec le Jardin Botanique de Lyon et avons mis en culture dans notre centre horticole des espèces indigènes herbacées et arbustives. Nous avons déjà créé ou réaménagé plusieurs jardins avec uniquement des plantes locales et essayons de développer les palettes de végétaux indigènes pour le fleurissement. Ce printemps 2015, plusieurs massifs fleuris sont composés uniquement d'indigènes.
- Création d'un arboretum spécifique aux végétaux de bourgogne et haies bocagères locales
- Un inventaire exhaustif (maille 1km*1km) a été réalisé sur la flore locale, ce qui oriente les enjeux de conservation, le choix des espèces à implanter ou au contraire celles à éviter ou à contrôler. Des expérimentations de multiplication de graines indigènes sont en cours dans le cadre de mesures compensatoires liées au réaménagement d'un cours d'eau avec des enjeux floristiques importants.
- Sensibilisation à l'utilisation des espèces végétales sauvages et locales, participation à la filière de plantes messicoles
- Plantation de vergers conservatoires et pédagogiques avec des variétés fruitières locales"
- Travail avec un naturaliste pour réintroduire des plantes locales dans des milieux à vocation naturelle très anthropisés.
- Le Patrimoine Horticole Lorrain vise à promouvoir l'achat de plantes adaptées au contexte géo-climatique local. Lancée par l'Ecole d'Horticulture et du Paysage de Roville-aux-Chênes et le Conservatoire et Jardin Botanique de Nancy, cette action de valorisation horticole trouve



un écho à travers nos manifestations (Nature en Fête, Pépinière en Vert et le Jardin Éphémère) et nos massifs vivaces.

- Favoriser les plantes locales dans les nouveaux espaces verts et inclure ces plantes dans le fleurissement de saison
- Action 17 du Plan Biodiversité de Paris : réintroduire des espèces régionales dans la gamme des végétaux plantés
- Nous remplaçons au fur et à mesure nos plantes par des vivaces de types méditerranéenne
- Visites régulières dans nos espaces extensifs, information et sensibilisation du public sur leur présence et intérêt, seuil de tolérance plus élevé sur leur présence
- Beaucoup de pieds d'arbres sont plantés de végétaux indigènes
- Mise en culture et plantation de végétaux souches
- Massifs de vivaces, prairies naturelles et sous-bois
- Elles sont partie prenantes de nos espaces car beaucoup plus adaptées aux conditions climatiques ainsi qu'à l'identité paysagère qui nous est propre.
- Respect d'une liste de plantes locales, et lutte contre les invasives
- En dehors de l'aménagement paysager purement horticole, nous nous orientons vers des plantes locales ou reconnues acclimatées.
- "Violette
Pastel
Orme lisse"
- Fauchages tardifs développés sur l'ensemble du territoire/ élaboration d'une charte des canaux limitant les choix d'implantation de végétaux aux espèces locales et adaptées au bord de cours d'eau
- Certaines surfaces sont gérées de manière extensive, un parc de ville en gestion très naturelle avec préservation de la flore spontanée + un verger conservatoire
- Choix de végétaux indigène et rustique, de provenance locale ou régionale.
- Préservation de zones fauchées une à deux fois par ans: orchidées, ornithogalum,... et entomofaune liée

Un tiers des répondants cherche à orienter les choix de gamme végétale des habitants de leur commune

Avez-vous pris des dispositions pour orienter les choix de gamme végétale chez les particuliers dans votre commune ? ...

- Oui : 34%**
- Non : 66%**

Les services espaces verts des villes deviennent des précurseurs, des prescripteurs

... Si votre réponse à la question précédente est oui, quelles dispositions avez-vous prises ?

- Organisation **d'ateliers citoyens** associant les services de la ville, les élus, le PNR de Camargue et les habitants pour aider au choix d'espèces locales
- Lors du **concours des maisons et balcons fleuris**, nous essayons d'inciter les habitants à avoir des vivaces et des variétés respectant l'environnement.
- Communication sur les vivaces par le biais des **journées de distribution de vivaces**, Manifestation Presqu'île en fleurs, Conseils de quartiers
- Incitations aux plantes de souches naturelles et aux plantes locales à travers les **animations et cours de jardinage proposés par le service écologie urbaine**.
- **Plantons le Décor - Brochure des essences locales**
- Mise à disposition d'un **guide sur le jardinage écologique** pour les particuliers qui recense les espèces vivaces locales d'arbres, arbustes, vivaces, plantes grimpantes, arbres fruitiers.
- **Prescriptions dans le règlement du concours 'Nature en ville'**.
- Par l'organisation d'une **commande groupée imposant les végétaux locaux** à commander



- La Communauté de Communes a édité un **livret d'informations et de conseils** qui préconise la plantation de haies diverses pour faire des haies champêtres
- Développement d'actions de type **fleurissement de pieds de murs** pour lesquelles la **collectivité fournit les graines** aux particuliers
- "Jardin pédagogique de l'hôpital
Livret sur les espaces exotiques envahissantes et **espèces locales à favoriser**"
- Dans le cadre des lotissements communaux il existe un **cahier des charges qui spécifie les espèces à privilégier**
- **Orientations** pour l'aménagement de haies locales, diversifiées et fleuries **dans le PLU**
- Proposition de **consultation du CAUE ou des services** pour établir une gamme de végétaux à planter.
- Conseil aux particuliers sur **l'opération 'verdissons nos murs'**
- À venir : mise en place de **commandes groupées pour l'achat d'arbustes locaux**
- Distribution de **flyers** sur l'aménagement d'un jardin écologique
- **Réponses téléphoniques ou par courrier** aux interrogations des particuliers
- **Exposition**, conférence
- Informations dans le **bulletin communal**
- nous impliquons les riverains lors **d'échanges au pied de nos massif de fleurs** sur l'impact environnemental que l'on obtient en plantant ce type de plantes (économie d'eau, pas de traitement, etc)
- Edition d'une **brochure pour un choix végétal** moins producteur de déchet vert
- **Concours** des maisons et balcons fleuris
- Préconisation de **replantation d'essences locales lors d'abattage d'arbres**
- Le **volet charte végétal du plan vert** est transmis aux aménageurs lorsqu'ils font une demande d'aménagement
- Organisation d'un **concours** annuel Balcons et Jardins fleuris avec entre autre comme **critère de sélection le choix de végétaux adaptés** au climat méditerranéen
- Nous communiquons auprès de la population lors des **rendez-vous au jardin**, grâce à l'édition de **flyers** d'informations et par toute une panoplie **d'articles dans le magazine communal**.
- Liste dans **PLU**
- Transmission de la **charte des canaux** et travail avec les associations écologiques et ASA sur les canaux pour privilégier une gestion écologique et des choix de végétaux adaptés
- Leur **montrer l'exemple** in situ

Labellisation des espaces végétalisés : pratiques et évolution

Des espaces labellisés existent sur le territoire de 40% des répondants, ce qui matérialise la poussée des préoccupations environnementales dans la gestion des espaces végétalisés.

Des espaces labellisés existent-ils sur le territoire de votre commune ?

- Oui : 39%**
- Non : 61%**

Les « refuges LPO » et le label Ecojardin représentent 60% des espaces labellisés

Si oui lesquels ? (le nombre de répondants est inférieur au nombre de collectivités ayant répondu « oui » à la question précédente, mais des réponses multiples étaient possibles)

- Refuges LPO : 37%**
- label Ecojardin (attribué par Plantes et Cités) : 24%**
- label Eve ® (Espace végétal écologique, attribué par Ecocert) : **11%**



- Des « jardins de Noé » sont ils présents sur le territoire de votre commune : **9 %**
- Autres : 19% :
- Certification ISO 14001
 - Charte d'entretien de l'espace public
 - Conservatoire des sites alsaciens
 - Label régional parcs et jardins pays de la Loire
 - Label zéro phyto FREDON
 - Oasis nature
 - PEFC
 - Réserve de biosphère
 - Valorisation du patrimoine arboré
 - Villes et villages fleuris

Dans près de la moitié des collectivités déclarant des espaces labellisés, les surfaces de ces derniers sont en hausse

Les surfaces bénéficiant de ce type de label sont-elles en hausse ?

- Oui : **46%**
- Non : **54%** ...

... des réponses positives à Q11

Un quart des communes déclarent avoir fixé un objectif en ce sens

Avez-vous fixé un objectif en ce sens ?

- Oui : **25%**
- Non : **75%**

... calculé sur la totalité des réponses à Q11

Si oui quel est-il ?

- Un jardin labellisé par arrondissement, soit plus de 11% des espaces verts publics
- Trois parcs labellisés par an
- La labellisation écologique de tous les espaces de nature en ville.
- Labellisation d'un site par an
- Les espaces verts municipaux sont au fur et à mesure tous proposés à la labellisation EcoJardin. La Mairie de Paris a participé à la création de ce label national
- Certification de tout le pole cadre de vie
- Objectif zéro phyto et gestion différenciée
- Labellisation ASPAS en cours
- Labellisation EVE sur l'ensemble des espaces verts de la collectivité
- Augmenter significativement la part des parcs labélisés de la ville entre 2015 et 2020
- Un jardin labélisé par quartier
- Maintenir un niveau de qualité élevé
- Labellisation de deux autres sites en 2016
- Nous envisageons le classement d'autres zones en refuge L.P.O. et travaillons également pour l'obtention d'un label 'Jardin remarquable' pour un site de la ville : la Maison du Cygne.
- Label Ecojardin sur au moins 2 espaces publics.
- Récupération des espaces labellisés auparavant et qui méritent une re labellisation

Dans le proche avenir le label Ecojardin, suivi du label EVE, sont considérés comme susceptibles d'avoir le plus d'impact sur la biodiversité végétale de la commune

Selon vous quel label a/aurait le plus d'impacts sur la biodiversité végétale urbaine de votre commune ?



- label Ecojardin (attribué par Plantes et Cités) : 48%**
- label Eve ® (Espace végétal écologique, attribué par Ecocert) : 22%
- Refuges LPO : 21%
- Jardins de Noé : 9%

Politiques et actions en faveur de la biodiversité végétale

4 communes sur 5 indiquent que des opérations nouvelles en matière de végétalisation sont conduites sur leur territoire !

Vous-même ou des acteurs du type bailleurs conduisent ils des opérations nouvelles en matière de végétalisation ?

- Oui : 83%**
- Non : 17%

Il s'agit d'abord de création de nouveaux parcs et jardins et de végétalisation de parkings

Si oui lesquelles ?

- Création de nouveaux parcs et jardins : 23%**
- Végétalisation de parkings : 20%**
- Jardins sur toiture : 17%
- Façades ou murs végétalisés : 16%
- Jardins sur dalles urbaines : 13%
- Jardins sur terrasse : 11%
- ... des 196 opérations déclarées

3 communes sur 10 déclarent avoir adopté en conseil municipal une délibération sur la politique en matière de biodiversité végétale

La commune a-t-elle défini une politique en matière de biodiversité végétale ayant fait l'objet d'une délibération adoptée en conseil municipal ?

- Oui 27%**
- Non 73%**

Si oui, cette délibération est elle accessible en ligne ?

- Oui pour 5 des répondants ayant répondu « oui » à la question précédente

Si oui merci de mentionner le lien url :

- Le seul des cinq liens mentionnés pointant directement vers la délibération est :*
 - http://www.paris.fr/pratique/paris-au-vert/nature-et-biodiversite/plan-biodiversite/rub_9233_stand_109572_port_22522
- Les quatre autres liens sont les suivants :
 - www.ville-arles.fr/mairie/conseil-municipal/les-deliberations/les-deliberations.php
 - www.lille.fr/cms/accueil/votre-mairie/Conseil-municipal/comptes-rendus-séances-conseil-municipal
 - www1.nancy.fr/fileadmin/user_upload/citoyenne/documents/2014-06-30-deliberations.pdf
 - www.chartebiodiversite-idf.fr

Près de 40% des communes se sont engagées dans une démarche de potagers ou vergers conservatoires

La commune a-t-elle mis en place des potagers ou des vergers conservatoires ?



- Oui 38%**
- Non 62%**

La quasi-totalité des communes a mis en place des actions en faveur des insectes

Des actions en faveur des insectes sont-elles mises en place sur le territoire communal ?

- Oui 95%**
- Non 5%**

Ces actions sont d'abord des hôtels à insectes, des prairies et jachères fleuries ou des ruches en milieu urbain

Si oui, lesquelles ?

- Installation d'hôtels à insectes : 24%
- Mise en place de prairies ou jachères fleuries : 23%
- Ruches privées en milieu urbain : 20%
- Choix de plantes mellifères : 18%
- Ruches municipales : 14%
- ... sur un total de 260 actions

59% des communes ont engagé une démarche de connaissance de leur biodiversité végétale

La commune a-t-elle mis en place des actions de connaissance et d'inventaire de la biodiversité végétale sur son territoire ?

- Oui 59%**
- Non 41%**

28% déclarent avoir réalisé un inventaire de cette biodiversité végétale, consultable auprès des services de la commune

Avez-vous réalisé un **inventaire de la biodiversité végétale** dans votre commune ?

- Oui : 28%
- Non : 66%**
- Pas de réponse : 6%

Si oui, celui-ci est-il accessible :

- en ligne : 18%
- en consultation dans les services de la commune : 82%**

Près de 4 communes sur 5 communiquent avec leurs habitants en matière de biodiversité végétale ...

Avez-vous sensibilisé ou communiqué en direction des habitants de la commune sur les actions que vous avez mis en œuvre en matière de biodiversité végétale ?

- Oui 78%**
- Non 22%**

... prioritairement par le canal du journal de la commune

Si oui par le canal

- du journal de la commune : 62%**
- d'une fête des jardins : 26%



d'une journée jardin à l'école : 12%

La place des jardins et espaces verts dans les documents d'urbanisme des villes

Plus d'un quart des répondants affecte un zonage spécifique aux jardins dans ses documents d'urbanisme

Dans vos documents d'urbanisme est-il affecté un zonage spécifique aux jardins (ex. : dans certaines collectivités le zonage UJ est affecté aux jardins collectifs) ?

Oui : 26%

Non : 74%

Plusieurs des 23 communes ayant répondu « oui » ont fourni des précisions :

- Zonage Nj correspond aux surfaces dédiés aux jardins familiaux pour une surface de 37Ha
- Nj sous-zone de la zone N (zone naturelle et forestière y compris parcs et squares) correspondants aux terrains urbains cultivés ou aux sites sur lesquels pourraient se développer de nouveaux terrains urbains cultivés.
- Pour les jardins collectifs, ouvriers et partagés
- "NJ: jardins familiaux
- Trames: Espaces paysagés , espaces verts urbains"
- "La zone urbaine générale comporte des protections particulières pour certains jardins privés (espaces verts à protéger : EVP; espaces libres : ELV)
- Les jardins publics sont classés en zone urbaine verte qui comporte également une protection particulière, espace boisé classé : EBC"
- les espaces qui doivent rester en espaces verts et où toutes constructions sont interdites, sont identifiés comme des 'Cœurs d'îlot'
- Espace vert jardin privé à protéger
- NJ pour les jardins familiaux
- Le PLU du Grand Lyon distingue les EBC (Espaces boisés classés), les EVMV (Espaces végétalisés à mettre en valeur), et les Plantations sur domaine public.
- Espaces boisés classés, arbres remarquables classés, secteur paysage
- Jardins familiaux classés en zone N avec réglementation spécifique
- Classement en zone naturelle de certains jardins
- N et EBC
- Zone réservée aux jardins familiaux
- "Cette zone regroupe des espaces dont la densité bâtie est en général faible et dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mise en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente.
Elle inclut :
Les parcs, jardins, espaces verts publics et cimetières : le parc Offenbach, le parc du Moulin, le jardin des Vignes, l'ancien cimetière Voltaire, ainsi que les espaces attenants constitués pas les talus de la voie ferrée.
Les grands espaces consacrés à la détente, aux loisirs, aux sports, les plans d'eau, les berges basses et les quais ou encore les équipements liés au fleuve, à savoir l'île de Puteaux dans son ensemble."
- Jardins familiaux, jardins pédagogiques des écoles
- Il existe des zones réservées à cet usage
- Zonage matérialisé sous forme de secteurs de terrains cultivés en milieu urbain, à protéger



Le coefficient de biotope par surface apparaît dans les documents d'urbanisme de plus d'1 répondant sur 10 !

Dans vos documents d'urbanisme avez-vous introduit un dispositif de type « coefficient de biotope par surface » ?

- Oui **13%**
- Non 87%**

Plusieurs des 11 collectivités ayant répondu oui ont fourni des précisions :

- Pourcentage sur les logements collectifs de 10 à 40% selon zonage et importance du programme de logements collectifs
- "Article 13 du règlement du PLU > Obligations de végétalisation : Introduction d'un coefficient de pleine terre se traduisant par :
 - la mise en œuvre de 'surfaces végétalisées principales' = espaces verts de pleine terre plantés
 - la mise en œuvre de 'surfaces végétalisées complémentaires' = espaces verts de pleine terre plantés (si le projet en propose plus que ceux imposés par les surfaces végétalisées principales), ou toitures végétalisées, espaces verts sur dalle et murs végétalisés. Les surfaces à respecter diffèrent selon les zones du PLU;"
- Article 3: % d'espace vert minimum avec obligation d'une partie en pleine terre et possibilité d'une partie en couverture végétale avec coefficient de 0.7 (1 m²=0.7 m² d'espace vert)
- Une part de pleine terre obligatoire plus un complément prioritairement en pleine terre ou bien compensé par des surfaces végétalisées en toitures et murs
- Pourcentage en pleine terre à respecter. Celui-ci varie en fonction des secteurs: 60% à Pyla et 30% à La Teste centre
- Lors de construction sur une parcelle, il est demandé de laisser 40% de celle ci en espace verts
- Préservation des haies bocagères (PLUi)
- En cours de mise en place, actuellement il ya des obligations de traiter les parcelles constructibles avec un % d'espaces verts à respecter allant de 20% à 60% selon les zonages.

2 des collectivités ayant répondu « non » précisent :

- C'est envisagé dans le prochain PLU
- Nous élaborons un dispositif de ce type dans le cadre de la révision du PLU d'une commune membre de la communauté urbaine, en préfiguration du futur RLPI

Quelques chiffres à propos des espaces végétalisés

Pour 68% des répondants la surface de parcs, squares et jardins a augmenté ces 10 dernières années

Selon vous, ces 10 dernières années, **la surface de parcs, squares et jardins dans votre collectivité ...**

- ... a augmenté : 68%**
- ... a diminué : 3%
- ... est restée stable : 25%
- ... je ne suis pas en mesure d'apprécier l'évolution éventuelle : 4%

Dans le même temps la surface de bois et forêt est restée stable pour la moitié des communes

Selon vous, ces 10 dernières années, **la surface recouverte de bois ou forêt ...**

- ... est restée stable : 55%**



- ... a augmenté : 14%
- ... a diminué : 5%
- ... je ne suis pas en mesure d'apprécier l'évolution éventuelle ou NSP : 23%

64% des répondants sont en mesure de quantifier la surface d'espaces végétalisés publics

Etes vous en mesure de quantifier la surface d'espaces végétalisés publics (en m2) ?

- Oui : 64%**
- Non, nous ne disposons pas des données chiffrées qui le permettraient : 26%
- Pas de réponse : 10%

58% des répondants connaissent le nombre d'arbres communaux, mais 100% des répondants ne disposent pas des données pour compter le nombre d'arbres privés

Connaissez-vous le nombre d'arbres communaux sur le territoire de votre commune ?

- Oui : 58%**
- Non, nous ne disposons pas des données chiffrées qui le permettraient : 42%

Connaissez-vous le nombre d'arbres privés sur le territoire de votre commune ?

- Oui : 0%
- Non, nous ne disposons pas des données chiffrées qui le permettraient : 100%**

Presque toutes les communes comptent plus de 20 essences d'arbres différentes

Combien d'espèces différentes de végétaux y-a-t-il dans les espaces communaux ?

- **Arbres**
 - moins de 20 essences : 9%
 - plus de 20 : 91%**
- **Arbustes**
 - moins de 50 espèces : 23%
 - plus de 50 : 69%**
 - pas de réponse : 8%
- **Herbacées**
 - moins de 100 espèces : 42%
 - plus de 100 : 42%
 - pas de réponse : 16%

54% des répondants comptent des « Arbres remarquables » sur leur territoire

Votre collectivité a-t-elle des jardins présentant des caractéristiques spécifiques ?

- Réponses : 68%
- Pas de réponse : 32%

Pour les collectivités ayant répondu :

- Jardins tropicaux (planté de végétaux d'origine tropicale) : 26%
- Arbres remarquables : 74%**